

## Annexe 3 : Glossaire et définitions

**Afflux** : Arrivée et installation de nouveaux migrants dans une région en raison d'activités liées au déploiement d'un projet.

**Approche par bassins versants** : approche utilisée pour comprendre les caractéristiques de l'eau et prédire les incidences possibles. Un bassin versant est la portion de territoire à partir de laquelle toutes les eaux de ruissellement et les eaux souterraines s'écoulent à travers une succession de ruisseaux, de rivières, d'aquifères souterrains et de lacs pour parvenir à l'océan ou à l'embouchure d'une rivière, à un estuaire ou à un delta; il s'agit aussi des eaux en aval touchées par les rejets provenant d'un site donné. L'approche par bassins versants permet de considérer globalement la façon dont les besoins en eau de toute une gamme d'utilisateurs peuvent créer une pression sur la population locale et mener à des conflits potentiels.

**Caractère significatif** : Portée du risque que présente un enjeu donné pour le rendement de l'entreprise.

**Chaîne d'approvisionnement** : Système englobant l'ensemble des activités, organisations, acteurs, technologies, renseignements, ressources et services mis à profit pour faire passer les produits miniers de la source jusqu'à l'utilisateur final.

**Collectivité** : Groupe de personnes, au-delà d'un ménage, qui considèrent former une unité commune parce qu'il est reconnu qu'elles partagent la même structure sociale, religieuse, économique ou traditionnelle, ou vivent dans la même localité.

**Consentement préalable donné librement en connaissance de cause** : Principe selon lequel certains groupes particuliers (comme les Autochtones), compte tenu de leurs droits et de leurs revendications, ont le droit de consentir ou non à des projets susceptibles de les toucher.

**Consultation** : Processus de communication bidirectionnelle entre les promoteurs d'un projet et les personnes susceptibles d'être touchées par ce projet ou d'influencer celui-ci, afin d'accroître la compréhension, de nouer des liens et d'améliorer la prise de décisions.

**Diligence raisonnable** : Processus continu proactif et réactif grâce auquel les entreprises peuvent, d'une part, reconnaître, prévenir et atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités et, d'autre part, rendre compte de la manière dont elles abordent cette question dans leur prise de décisions et dans leur gestion des risques. La diligence raisonnable peut aider les entreprises à veiller au respect des principes du droit international et les lois nationales, y compris en ce qui concerne le commerce illicite des minéraux, et à se conformer aux sanctions imposées par les Nations Unies.

**Données de base** : Données recueillies au stade le plus précoce d'un projet et à partir desquelles sont mesurés les changements prévus (incidences positives et négatives).

**Évaluation des incidences sociales** : Évaluation des risques et des incidences socioéconomiques associés au développement d'un projet. L'évaluation des incidences sociales a pour but d'établir des données de base en fonction desquelles on pourra recommander les mesures appropriées à prendre pour atténuer les incidences négatives et promouvoir les incidences positives.

**Exploitation minière artisanale et à petite échelle** : Activités minières formelles ou informelles dans le cadre desquelles on a recours à des formes simplifiées d'exploration, d'extraction, de traitement et de transport. Habituellement, l'exploitation minière artisanale ou à petite échelle n'exige pas beaucoup d'investissements et met à profit une technologie à forte intensité de main-d'œuvre. Des hommes ou des femmes peuvent travailler de façon individuelle ou ils peuvent travailler en groupes familiaux, en partenariat ou en tant que membres d'une coopérative ou d'un autre type d'association ou d'entreprise légale embauchant des centaines ou même des milliers de mineurs. Ainsi, il est courant que des groupes de 4 à 10 personnes, souvent des membres d'une même famille, partagent des tâches dans un seul site d'extraction minière (p. ex. pour l'excavation d'un tunnel). Sur le plan organisationnel, on voit couramment des groupes de 30 à 300 mineurs qui exploitent un seul gisement (p. ex. en travaillant dans différents tunnels), et partagent parfois les mêmes installations de traitement.